

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de LUSSANT

Séance du 17 Novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 Novembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 Novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David RABAUD, le Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Votants : 15

Étaient Présents : les conseillers municipaux suivants :

Mmes et Mrs, MARTIN Jean-Raymond, SEGUINOT Lucie, BUGEAT Patrick, LEDOUX Ophélie, ANDRE Patrick, DEVILLARD Françoise, FOUGERIT-BEAUVOIT Philippe, VINCELET Laurent, DERVITE Virginie, DELBREIL Jean-Charles, MELIN Mathilde, DUFAURE Denis.

Etaient représentés :

Mme VINCELET Mathilde a donné pouvoir à Mr VINCELET Laurent.
Mme DELBREIL Juliette a donné pouvoir à Mr DELBREIL Jean-Charles

Secrétaire de séance : Mr ANDRE Patrick

L'ensemble des membres du Conseil Municipal présent ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 Octobre 2025, il n'en est pas fait lecture, aucune remarque n'est faite sur celui-ci.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

Ordre du jour :

- 1 - Achat d'une rigoleuse**
- 2- Devis informatique**
- 3- Décision modificative N°2 : travaux toiture local commercial**
- 4- Cession à un particulier d'un chemin communal situé allée des Cerisiers**
- 5- Préfecture : Demande d'installation d'un Radar Fixe**

INFORMATIONS et ACTIONS DIVERSES

- 1-Organisation du Noël des Agents : date et lieux**
- 2-Organisation des Voeux du Maire : date et lieux**
- 3-SDEER : Modernisation des horloges d'éclairage public pour homogénéisation du parc**
- 4- Village Avenir : Rencontre semestrielle le 10/12/2025**

5- Repas des Ainés : cadeaux aux Doyens

6-Aménagements routiers sur la Commune

7-Relevés Radar pédagogique

8- Demande Vieille Halle pour une représentation association « O'BORDS des ARTS »

1- ACHAT D'UNE RIGOLEUSE :

Monsieur le Maire fait part aux élus que la rigoleuse appartenant à la commune est actuellement en panne.

L'entreprise JUILLET a estimé les travaux de réparation à environ 3 000 €.

Un agriculteur de la commune récemment à la retraite à fait savoir que son matériel agricole était en vente dont une rigoleuse.

Monsieur le Maire accompagné des agents des services techniques se sont rendus sur place afin de pouvoir examiner le matériel à vendre.

La rigoleuse est en parfait état de fonctionnement, l'agriculteur souhaite la vendre au prix de 2 000 € TTC.

Monsieur le Maire précise, avant de délibérer, que cette rigoleuse a été comparée avec des produits similaires du marché afin d'obtenir une évaluation sincère et que si l'achat est validé il ne sera effectif que sur le Budget Primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat de la rigoleuse pour un montant de 2 000 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **DIT** que les crédits seront ouverts au Budget Prévisionnel 2026.

2 - DEVIS INFORMATIQUE

Les 3 sociétés sollicités pour la prestation de la gestion du parc informatique et le renouvellement des postes sont :

- NSGP basée à ROCHEFORT
- AD Informatique basée à SAINTES
- REXROTARY basée à SAINTES

Après en avoir exposé les différences entre elles, il convient de demander à REX-ROTARY une sauvegarde extérieure et à NSGP d'inclure le matériel dans sa proposition de financement, ainsi que le délai de mise en place.

La décision du choix sera faite rapidement sans vote, puisqu'il s'agit du fonctionnement de la Mairie et que la consultation des Conseillers est purement informative.

3 - DECISION MODIFICATIVE TRAVAUX TOITURE LOCAL COMMERCIAL

M. le Maire expose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal que les travaux ont bien été effectués sur la toiture du local infirmière et de l'Agence Postale Communal par la SARL GROS. Une fois la facture réceptionnée, le service comptabilité de la commune a procédé à sa mise en paiement.

Le service dépense de la Trésorerie de Rochefort a demandé la modification de l'imputation comptable initialement prévue au Budget Primitif 2025 à l'article 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » pour le passer à l'article 2131 « Bâtiments publics »

Pour ce faire Monsieur le Maire soumet les écritures suivantes :

article 21351	dépenses : « Installations générales... » :	- 25 108.45 €
article 2131	dépenses : Bâtiments publics :	+ 25 108.45 €

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé décide de voter les virements de crédits suivants, à l'unanimité :

article 21351	dépenses : « Installations générales... » :	- 25 108.45 €
article 2131	dépenses : Bâtiments publics :	+ 25 108.45 €

4 - CESSION A UN PARTICULIER D'UN CHEMIN COMMUNAL SITUÉ Allée des CERISIERS

Les nouveaux propriétaires de l'habitation située au 1 Allée des Cerisiers (parcelles 164,165,166,167) ont adressé un courrier à Monsieur le Maire pour demander l'acquisition du chemin communal qui dessert leur propriété dans l'optique de pouvoir la clôturer.

En effet, Monsieur le Maire explique aux élus présents que le chemin communal nommé « Allée des Cerisiers » est un accès considéré comme « sans issue » car il est emprunté uniquement par les propriétaires de l'habitation située juste au bout de l'Allée. (Voir plan en PJ)

Cette allée d'environ 441 m² est classée dans le domaine public, il appartient donc à la commune de maintenir une voirie correcte et un entretien régulier des bas-côtés. Dans l'état actuel, il devient nécessaire d'intervenir prochainement pour le nettoyage et le remise en état de la voirie.

Monsieur le Maire propose de céder pour l'euro symbolique l'Allée des Cerisiers aux propriétaires du 1 Allée des Cerisiers contre la prise en charges des frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de céder pour l'euros symbolique l'Allée des Cerisiers aux propriétaires du 1 Allée des cerisiers (parcelles 164, 165, 166, 167)
- **APPROUVE** que les frais de géomètre et de notaire soient pris en charge uniquement par l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5- PREFECTURE : DEMANDE D'INSTALLATION D'UN RADAR FIXE

La commune de LUSSANT souhaite solliciter l'installation d'un radar fixe dans la Grand' Rue à l'appui des contrôles effectués par les radars mobiles qui seront évoqués au point 7 des questions et informations diverses.

Les communes de Moragne, Puy du Lac, Saint-Coutant-le-Grand souhaitent en association avec notre Commune demander une installation similaire sur l'axe Lussant -Tonnay Boutonne du fait des accidents mortels enregistrés.

Les deux projets seront sollicités auprès de la Préfecture.

INFORMATIONS ET ACTIONS DIVERSES :

1- Organisation du NOËL des agents : date et lieux

La remise des Chèques Cadhoc pour le noël des agents de la commune s'effectuera le Lundi 1er Décembre à 19h00 à la Mairie.

2- Organisation des Vœux du Maire

Les Vœux du Maire auront lieu le Samedi 10 Janvier 2026 à 16h00 à la Vieille Halle.

3- SDEER : modernisation des horloges d'éclairage public pour homogénéisation du parc

Monsieur le Maire présente un devis du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Equipement Rural concernant la modernisation des horloges d'éclairage public afin d'homogénéiser notre parc. Une participation de la commune à hauteur de 2 294,00€, la même somme étant à la charge du SDEER.

A prévoir sur le Budget Prévisionnel 2026.

4-Village Avenir : rencontre semestrielle le 10/12/2025

La réunion se déroulera le mercredi 10 Décembre 2025 de 09h00 à 16h00 dans la salle polyvalente de PORT-DES-BARQUES. Monsieur le Maire s'y rendra accompagné de Monsieur VINCELET Laurent.

5-Repas de Ainés, cadeaux aux Doyens :

Les doyens de la commune sont :

- Monsieur Pierre PRIMAULT : 97 ans
- Madame AUVINET Denise : 96 ans
- Madame FOURGEAUD : 91 ans (présente au repas)

Après discussion il est décidé l'achat de 3 corbeilles de Fruits avec Pâtes de Fruits

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote 12 pour et 3 abstentions

Pour information, il y a 81 repas et 140 colis

6- Aménagements routiers sur la commune :

Présentation des projets des zones 30 Km/h sur la Grand Rue, sur la route de Cabariot et la rue du Piaut, de même présentation des rétrécissements et des stops envisagés rue de l'Église.

Tous ces projets ont pour but de ralentir la vitesse, sécuriser notre commune et diminuer les perturbations sonores et la pollution atmosphérique pour le bien de tous.

7- Relevés Radar pédagogique :

La moyenne de la vitesse dans les 2 sens est inférieure à 50km/h, du fait de la présence dissuasive des dits radars.

Des pics nocturnes à très grande vitesse ont été enregistrés, les graphiques seront communiqués aux brigades de Gendarmeries de Fouras et Rochefort.

8- Demande de prêt de la Vieille Halle pour une représentation de l'association « O'BORDS des Arts » :

Il nous est demandé le prêt de la Vieille Halle par l'association O'BORDS des Arts pour une représentation de la Troupe de théâtre les ARCHIFOUS soit le Samedi 24 Janvier en soirée soit le Dimanche 25 Janvier après-midi, nous laissons le choix à cette association, la salle étant libre à ces dates.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h 29**.

Fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits.

Ont signé au registre les membres présents.

David RABAUD		Jean-Raymond MARTIN	
Lucie SEGUINOT		Patrick BUGEAT	
Ophélie LEDOUX		Philippe FOUGERIT- BEAUVOIT	
Patrick ANDRÉ		Denis DUFAURE	
Françoise DEVILLARD		Laurent VINCELET	
Mathilde MELIN		Juliette DELBREIL	Excusée
Jean-Charles DELBREIL		Virginie DERVITE	
Mathilde VINCELET	Excusée		